

AVIS PUBLIC

N° 2017-019

Séance extraordinaire – Budget 2018

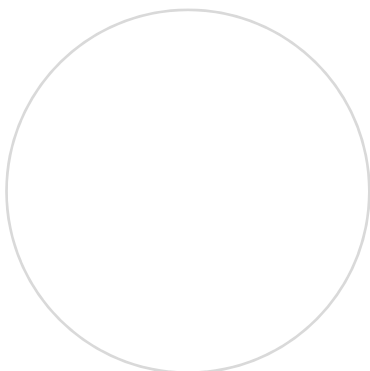
Suivant les dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 18 décembre 2017, à compter de 20 h.

Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l'adoption du **Budget 2018** et à l'adoption de son programme triennal d'immobilisation.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 30^e jour de novembre 2018.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay